

Décision n° 20-GL-043

LE PRÉSIDENT

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2 et R.712-1 ;

Vu la délibération n°44-2017 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les consignes de la Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie, au regard des risques liés au phénomène climatique GRETEL ;

Vu les incertitudes relatives à l'accès routier du campus de Nouville, au regard d'un accident de bateau au niveau de ce pont ;

DECIDE

Article premier : Le campus universitaire de Nouville est fermé au public le lundi 16 mars 2020 compte tenu des incertitudes liées à son accès par voie routière.

Article 2 : Les agents de l'université et usagers du campus actuellement sur le site de Nouville doivent rejoindre leur domicile dans les meilleurs délais, sauf réquisition des agents de la Direction de l'équipement, de la prévention, de l'immobilier et de la logistique (DEPIL) de l'université pour la mise en sécurité des personnes et des biens.

Article 3 : La décision est à effet immédiat.

Article 4 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée par tout moyen utile.

Nouméa, le 16/03/2020



Gaël LAGADEC